

**Département des Côtes d'Armor**  
**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**  
**SEANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre à 19 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de conférence de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BILLAUX Béatrice ; BOUTIER Yvon (*suppléant*) ; BURLLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; TERTRAIS Isabelle (*suppléante*) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VIBERT Richard.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

BOUCHER Gaëlle à GOUAULT Jacky ; BOULANGER Servane à DUMAIL Michel ; CALLONNEC Claude à LE CREFF Jacques ; CONNAN Josette à CLEC'H Vincent ; ECHEVEST Yannick à LE FOLL Marie-Françoise ; GAUTIER Guy à GUILLOU Rémy ; GOUDALLIER Benoît à LE GOFF Philippe ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; INDERBITZIN Laure-Line à LINTANF Joseph ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUÉROU Annie à LE GAOUYAT Samuel ; LE MOIGNE Yvon à SALLIOU Pierre ; PIRIOU Claude à LE BIANIC Yvon ; PRIGENT Jean-Yvon à LE COTTON Anne ; TALOC Bruno à BURLLOT Gilbert ; ZIEGLER Evelyne à LE MEAUX Vincent.

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BEGUIN Jean-Claude ; BOÉTÉ Cécile ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; DUPONT Frédéric ; KERHERVÉ Guy ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GRAET Karine ; LE LAY Tugdual ; LE VAILLANT Gilbert ; MOZER Florence ; QUENET Michel ; SAMSON-RAOUL Caroline ; VAROQUIER Lydie.

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

Présents	54
Procurations	17
<b>Votants</b>	<b>71</b>
Absents	17

DEL2024-12-270

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES DÉCHÈTERIES : MISE À JOUR

Vu le rapport détaillant les évolutions ;

Vu la délibération DEL2021-11-228 du 23 novembre 2021, portant approbation du règlement intérieur des déchèteries ;

Vu l'avis favorable de la commission « traitement des déchets et voirie » du 19 novembre 2024 ;

**Considérant** que le règlement harmonisé des déchèteries applicable depuis le 23 novembre 2021 (DEL2021-11-228) nécessite d'être mis à jour afin de prendre en compte les évolutions réglementaires et d'équipements, le déploiement des REP (Responsabilités Elargies aux Producteurs), la poursuite des axes et actions de prévention (Plan Local de Prévention voté en 2020). Il est donc proposé des évolutions à ce règlement ;

La mise à jour porte sur les points suivants :

- Les horaires d'ouverture,
- L'accès des véhicules,
- Les déchets acceptés,
- La limitation des apports,

Le dépôt maximum autorisé par les usagers (particuliers et professionnels) est limité en volume déposé par jour sur l'ensemble des déchèteries selon le tableau ci-dessous.

Déchets	Règlement validé 2021 Quantité max/jour	Proposition 2025 Quantité max/jour
Déchets verts	15 m <sup>3</sup>	5 m <sup>3</sup>
Gravats	3 m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup>
Bennes à quais (encombrants, bois, etc.)	5 m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup>
Produits dangereux : pâteux	50 kg	50 kg
Autres produits dangereux	10 kg	10 kg ou 30 L
Huile de vidange	20 L	10L

- Le contrôle d'accès,
- La vidéo protection.

Il est proposé d'appliquer ces modifications au 1<sup>er</sup> mars 2025.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve la mise à jour du règlement intérieur des déchèteries, applicable au 1<sup>er</sup> mars 2025 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents et engager toute démarche relative à l'application dudit règlement.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,  
Hervé RANNOU